

Compte rendu réunion de Conseil Communautaire

Lundi 24 Septembre 2012 à 20h30 en mairie de Bogève

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 19

Date de la convocation : le 14 septembre 2012

Délégués titulaires présents : MAURON Jean, ROCH Jacqueline, SAUTHIER Gilles, VIGUIER Evelyne, SALAMON Gérard, MOUCHET Laurence, CHARDON Patrick, MUSARD Jean-Paul, BOUVIER Bernard, SANTONI Michel, DUPRAZ Yves, MOUCHET Denis, DUCROT Denis, GURLIAT Romain, MEYNET Hervé, GENOUD Edmond, DURET Marielle.

Délégués suppléants présents : PINGET Roland, DONCHE Charles

Excusés : BOSSON Jean-François, DUFOURD Pierrick.

BILAN RENTREE SCOLAIRE

1. Les effectifs dans les écoles maternelles

264 élèves inscrits en maternelle :

- 117 élèves inscrits Boège en 4 classes
- 36 élèves inscrits Bogève en 2 classes
- 52 élèves inscrits à Habère-Poche en 2 classes
- 50 élèves inscrits à Habère-Lullin en 2 classes

2. Gestion du personnel ATSEM

Evelyne VIGUIER fait un bilan de la rentrée scolaire :

Rentrée marquée par le transfert de 9 grande-sections sur la commune de Villard. Cela se passe très bien avec l'ATSEM mis à disposition pour 8h par semaine. La directrice de l'école de Villard est satisfaite de cette mise à disposition.

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu un courrier du Cabinet d'avocats mandaté par la mairie de Boège, faisant la synthèse d'une étude sur la légitimité de la prise en charge de ces heures d'ATSEM, par la CCVV.

Conclusion : La CCVV ne peut pas prendre en charge ce coût.

M. Musard confirme son opposition à la prise en charge par la CCVV du coût de la mise à disposition de l'ATSEM. Selon M. Musard c'est le SIVU qui doit effectuer le paiement des heures. M. Musard est prêt à aller au tribunal administratif pour savoir si cela est légal ou non.

Cependant, il ne s'oppose pas au versement d'une subvention au SIVU Villard-Burdignin.



M. Dupraz est d'accord sur le principe de devoir payer la mise à disposition de l'ATSEM de Boège.

M. Genoud rappelle que la commune de St André avait envisagé de récupérer ses grandes sections pour conserver une classe. Sur le principe il rejoint l'avis de M. Musard puisqu'il aurait fait en sorte de se débrouiller avec ses grandes sections.

3. Remarques sur les C.R. de réunions

M. Genoud fait remarquer qu'il souhaiterait recevoir régulièrement les comptes-rendus de conseil communautaire. M. Mattuzzi lui répond que les comptes-rendus sont envoyés par mail à tous les élus du conseil communautaire (adresses personnelles ou à défaut adresses des mairies).

M. Musard demande à ce que soit reporté sur le CR de la dernière réunion organisée à Boège qu'il a quitté la réunion et qu'il a été remplacé par Mme Scherrer.

4. Transport scolaire :

La gestion de la campagne d'inscription a été difficile pour Mme Mancera en termes de charge de travail puisqu'elle s'est retrouvée toute seule à ce moment-là.

Quelques problèmes liés aux horaires de bus et aux travaux ont été résolus à la rentrée.

15 dossiers ont été déposés hors délais. Il est demandé au conseil communautaire de se positionner pour savoir s'il faut ou non appliquer la majoration.

Décision : le conseil communautaire décide à l'unanimité de majorer tous les dossiers qui ont été déposés hors délais quels que soient les motifs invoqués.

M. Mauron soulève une nouvelle fois le problème des voitures qui stationnent dans le rond-point. Il estime qu'il faut se pencher rapidement sur la question pour aménager des places de parking. Selon M. Mauron, un parking pourrait être construit en lieu et place de l'actuelle maison de fonction à côté de l'école dont l'avenir doit être déterminé.

Décision : A l'initiative de M. Mauron, la commission travaux doit se réunir pour parler du devenir de la maison de fonction située à côté de l'école maternelle.

GESTION DU PERSONNEL

Le conseil communautaire adresse tous ses vœux de bonheur à Mme Pinget Bauer et son mari pour la naissance de la petite Léonie qui est en pleine forme.

1. Personnel administratif

• Recrutement agent de gestion administrative et comptable

Suite à la première procédure de recrutement qui n'a pas porté ses fruits, M. Bouvier a relancé la procédure. Il a pris l'initiative de recevoir en amont deux candidats dont le profil et l'expérience étaient concordant avec l'offre. A la suite de cela, M. Bouvier a réuni la commission « personnel » avec ses vice-présidents pour étudier l'ensemble des candidatures. Deux candidats ont été retenus dont une personne qui n'avait pas répondu à l'offre d'emploi mais qui avait candidaté pour travailler en mairie de Villard. Cette dernière contactée par M. Bouvier n'a pas souhaité rencontrer les élus de la CCVV en raison d'un choix de carrière différent. Il reste alors une seule candidate potentielle qui travaille dans une mairie voisine. M. Bouvier, accompagné de ses vice-présidents et de la commission



« personnel », vont rencontrer cette personne mercredi 26 septembre à 18h, puis ce sera aux employés de rencontrer cette personne.

- **Audit de Mme Bizouard du Centre Régional du Développement Rural**

Pour mémoire, Mme Bizouard, du Centre Régional du Développement Rural a été missionnée pour faire un audit de l'organisation politique et du personnel de la CCVV (Poste de DGS de Mme Pinget Bauer + poste Agent de développement de M. Mattuzzi). Mme Bizouard est venue interroger et échanger avec le Président, ses Vice-Présidents et les employés du service administratif. A la suite de cela, elle a livré une synthèse aux élus et leur a suggéré d'aller plus loin dans la démarche. Ainsi les élus de la CCVV ont accepté de travailler sur les éléments suivants :

- Organiser des réunions de bureau pour remettre à plat le fonctionnement politique de la structure et les relations entre les vice-présidents et le président.
- Bâtir des profils de poste pour Mme Pinget Bauer et M. Mattuzzi avec trois rencontres programmées au mois d'août et septembre avec Mme Bizouard, Mme Pinget Bauer et M. Mattuzzi.

M. Mattuzzi souligne que le travail mené avec Mme Bizouard est très intéressant et encourageant. La synthèse de ce travail sera présentée mardi 25 septembre à 7h30 à la CCVV aux membres de la commission « personnel » et aux vice-présidents. Ensuite ce sera au conseil communautaire de délibérer pour savoir si on valide ou non le travail réalisé dans le cadre de cet audit en mettant en place de nouvelles fiches de poste pour le personnel qui pourra s'appuyer sur une organisation politique revue.

2. Personnel de la médiathèque :

M. Bouvier a reçu un courrier des bénévoles de la médiathèque demandant l'embauche de Mlle Bel au sein de la médiathèque. Cette demande s'appuie également sur le fait que les deux employées de la médiathèque partiront à la retraite fin 2013.

Décision : M. Bouvier rappelle que ces dépenses ne sont pas prévues au budget 2012, il se charge d'apporter une réponse au personnel de la médiathèque et aux bénévoles sachant qu'il faudra effectivement anticiper le départ en retraite des deux employés de la médiathèque, et que dans ce cadre, la candidature de Mlle Bel serait légitime au regard de son expérience à la médiathèque (son contrat en alternance et emplois d'été).

BILAN SAISON PISCINE :

1. Personnel de la piscine :

Mme Gonzales a envoyé un courrier à la CCVV pour que les dimanches et jours fériés travaillés à la piscine soient payés au tarif majoré. Le centre de gestion a apporté une réponse claire : nous ne sommes juridiquement pas tenus de payer les dimanches et jour fériés au tarif majoré dans le cadre d'un contrat saisonnier.

Décision : Le conseil communautaire refuse à l'unanimité de payer les dimanches de Mme Gonzales en heures supplémentaires.

2. Demande de remboursement :

M. Foessel a envoyé un courrier à la CCVV afin de se faire rembourser les cours de natation en raison de l'absence d'eau chaude dans les douches et les cours organisés en sureffectif.



3. Recettes de la saison 2012 : 41.667 € contre 37527 € en 2011

4. Convention chauffage avec le Collège JM Molliet

Mme Collin, la gestionnaire du Collège J.M. Molliet a envoyé une proposition de convention à la CCVV pour le chauffage de la piscine. Cette convention a été envoyée aux élus du Conseil Communautaire en amont pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

Décision : Après discussion, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le président à signer la convention avec le Collège J.M. Molliet de Boège pour le chauffage de la piscine intercommunale.

AVANCEMENT PROJET CINEMA DE VILLARD

M. Santoni annonce qu'il a reçu l'évaluation du coût des travaux par M. Mapelli, l'économiste en charge du projet. Le montant des travaux dépasse largement les attentes par conséquent M. Santoni ne souhaite pas présenter les chiffres et annonce qu'il va falloir se remettre au travail pour que le projet soit économiquement soutenable.

Pour rappel, le permis est déjà déposé, il devrait passer en commission permanente d'accessibilité le 2 octobre 2012.

AVANCEMENT ECOLE D'HABERE-POCHE

M. Ducrot fait un point sur le dossier de l'école d'Habère-Poche comme cela avait été demandé durant la dernière réunion de conseil communautaire. Le permis de construire est en cours d'instruction. Il manque l'avis de la commission d'accessibilité.

M. Dubosson a remis le dossier de consultation des entreprises mardi 18 septembre 2012.

Le coût total du projet s'élève à 2 150 000 €. Une subvention de 400 000€ sera versée par la D.E.T.R.. La Mairie d'Habère-Poche est en négociation avec la Caisse des Dépôts pour l'obtention d'un prêt pour un montant égal à 50 % du coût du projet, sur une durée de 15 ans, au taux de 5,10 %.

AVANCEMENT AUTRES PROJETS:

Carrefour

Le dossier a été accepté par les services du CG74. La convention est faite et va être envoyée en mairie de Boège. M. Gruffaz est resté très évasif concernant le niveau de financement par le CG74.

Piscine

M. Mauron n'est pas tout à fait prêt pour présenter un document concernant le projet d'espace de loisirs. Le travail sera présenté une prochaine fois.

ZAE Chez Merlin

M. Bouvier a relancé le notaire pour la succession Dubois Dauphin concernant le terrain situé sur la ZAE de chez Merlin d'une surface de 6000 m² à 3 euros le m².



Concernant le PLU de Saint André, M. Genoud informe l'assemblée que la phase de consultation des services de l'état touche à sa fin et que le PLU devrait être validé au printemps 2013.

SCOT

La commission « Développement Durable / Environnement / Agriculture / Forêt » s'est prononcée sur la carte Diagnostic du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) à l'occasion de la dernière réunion de commission. M. Mauron préside cette commission en tant que vice-président du SCOT des 3 Vallées. Le SRCE est un document cadre à l'échelle régionale qui définit comment mettre en œuvre la trame verte et bleue (TVB). Cet outil comporte un volet cartographique qui identifie des continuités écologiques d'importance régionale, qu'il convient de préserver pour assurer les déplacements des espèces animales et végétales. Le SRCE est opposable aux documents d'urbanisme. Il y a un problème au niveau de Boège et de St André qui sont très concernés par le passage d'un corridor écologique.

ASSOCIATIONS :

Ecole de musique

M. Bouvier a rendez-vous samedi matin à 8h30 à la CCVV avec Mme Gourmand et Mme Nody.

Commission animation

Après une première réunion de travail entre Mme Duret et M. Mattuzzi, une réunion de commission animation va être programmée rapidement pour travailler sur le règlement d'attribution des subventions. Mme Duret met en garde la CCVV sur la nécessité de signer une convention d'objectif pluriannuelle lorsque l'on dépasse le seuil des 23 000€.

Cahier du Colporteur

M. Paccot a sollicité M. Bouvier pour une demande de subvention à hauteur de 10.000 € pour la création et la diffusion d'un ouvrage sur la Vallée Verte dans le cadre de la collection « Les cahiers du colporteur ».

Décision : Le conseil communautaire refuse à l'unanimité d'apporter une contribution à ce projet.

QUESTIONS DIVERSES :

Genevois biblio

Prochaine réunion prévue le 2 octobre à Archamps.

Placement des 200 000 €

Décision : le conseil communautaire autorise à l'unanimité le président à prolonger le placement des 200 000 € sur un compte à termes.

M. Bouvier annonce sa démission de la fonction de président pour des raisons personnelles. Il restera toutefois délégué à la CCVV en tant que Maire de la commune de Bogève et assurera le passage de flambeau avec le nouveau président.

